

DECISION N°38/2025

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION AVIS DU 12 SEPTEMBRE 2025

Séance du 7 octobre 2025.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 18 septembre 2025, s'est rassemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Daniel DRAY, Vice-Président puis de Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 13

votants : 20

Date de convocation :
18 septembre 2025

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Joël BOUCHEZ, Didier DAGONET, Daniel DRAY, Anne LEFEBVRE, Thierry BROCHOT, Paule LAMOTTE.

En visioconférence : Gill METTAL, Jean-François RENARD, Jean-Marie BONTEMPS, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Nicole COLIN à Daniel DRAY, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Martine BORGEO à Didier DAGONET, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD à Michel MANSOUX.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : François DROUIN, Président de la Commission « Forêt/filière bois », Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Département de l'Oise (en visio), Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc naturel régional, Claire GOUDOUR, Urbaniste au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Monsieur DRAY propose au Bureau de procéder à l'approbation du compte rendu de la réunion de la Commission Avis du 12 septembre 2025.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de la Commission Avis du 12 septembre 2025.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Anne LEFEBVRE, Paule LAMOTTE.

En visioconférence : Patrice ROBIN, Michel MANSOUX.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Patrice ROBIN, Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND, Didier DAGONET à Paule LAMOTTE, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGEO, Corry NEAU, Gilles SELLIER, Daniel DRAY, Daniel FROMENT, Thierry BROCHOT, Yves CHERON, James PASS, Gilles GRANZIERA, Joël BOUCHEZ, Jacques RENAUD.

Assistaient également : Patrice URVOY, Président de la Commission « Administration, finances, évaluation », Dominique DUFUMIER, Président de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat », Claire GOUDOUR, Urbaniste au Parc naturel régional, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Ordre du jour :

- Avis sur un projet de création d'une activité touristique à la Vignette en forêt de Chantilly ;
- Avis sur les demandes d'autorisations environnementales au titre des installations classées pour la protection de l'environnement de la société TELAMON DEVELOPPEMENT.

I. AVIS SUR UN PROJET DE CREATION D'UNE ACTIVITE TOURISTIQUE A LA VIGNETTE EN FORET DE CHANTILLY

Monsieur MARCHAND rapporte que 3 projets importants pour le Parc naturel régional sont à l'étude :

- L'implantation d'une activité économique en forêt de Chantilly ;
- La construction de 3 bâtiments logistiques à Bruyères-sur-Oise, hors Parc mais qui a des conséquences sur le territoire du PNR ;
- Le projet de développement du Golf du Lys. Il propose de recevoir le porteur de projet au prochain Bureau.

Il note que les dossiers difficiles concernent toujours des projets économiques et jamais de projet d'habitat.

Il rappelle que le projet de création d'une activité touristique à la Vignette en forêt de Chantilly a été présenté lors du dernier Bureau par Daisy COPEAUX, Directrice du domaine forestier et immobilier du château de Chantilly.

Il résume qu'il s'agit d'implanter de l'hébergement touristique et une table d'hôtes sur le site d'une ancienne maison forestière, qui se situe en forêt de Chantilly sur le territoire de la commune de Pontarmé.

Il souligne que cette maison est située en pleine forêt. Il ajoute que l'accès se ferait par une route forestière, jusqu'au poteau des Vignettes où les véhicules stationneraient et que les clients se rendraient jusqu'au site à pied, en vélo ou en voiturette électrique.

Monsieur DESHAYES rapporte qu'il a vu Anne MILLER, Administratrice du Domaine de Chantilly à qui il a rapporté que le Bureau avait été surpris et était plutôt réticent à ce projet. Il lui a souligné l'aspect

économique, le budget annoncé semblant très insuffisant au regard des travaux liés au réseaux mais aussi la jurisprudence qu'amènerait ce projet. Il indique que Madame MILLER va s'attacher à démontrer que ce projet ne pourra pas faire jurisprudence.

Monsieur DESHAYES s'interroge sur la modification du PLU, sachant qu'il y a un changement de destination.

Il ajoute qu'un même projet a reçu une fin de non-recevoir par la DREAL et l'ABF aux étangs de Commelles, alors que ce site n'est pas en pleine forêt et est desservi par la route. Il affirme ne pas comprendre comment un tel projet pourrait recevoir les autorisations nécessaires alors que le site est très protégé.

Madame LEFEBVRE demande combien de chambres sont prévues et combien de places de stationnement.

Monsieur MARCHAND répond une douzaine de chambres mais aussi un restaurant.

Monsieur URVOY souligne que le dossier mentionne que le site pourra être privatisé pour des séminaires et des mariages ; ce qui peut faire potentiellement beaucoup de monde, de la musique, des feux d'artifice, donc générer du bruit, de la circulation...

Monsieur MARCHAND ajoute qu'il s'agit d'un des sites les plus protégés de la Charte (Site classé, Natura 2000...).

A l'unanimité les membres de la Commission émettent un avis défavorable à ce projet, considérant que le développement d'une telle activité touristique générant bruit, lumière et circulation dans un tel lieu protégé n'est pas compatible avec la Charte.

Il propose d'adresser un courrier dans ce sens à l'Institut de France.

2. AVIS SUR LES DEMANDES D'AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOCIETE TELAMON DEVELOPPEMENT

Monsieur MARCHAND rappelle que ce projet est ancien puisqu'en 2011, il avait, avec la Directrice, rencontré le Préfet du Val d'Oise sur un projet similaire. Il rapporte qu'il avait demandé que soit revue l'organisation de la zone d'activités pour libérer et préserver un des derniers espaces de circulation de la faune entre les forêts de Carnelle/Chantilly et le plateau de Thelle.

Il ajoute qu'il n'avait pas eu gain de cause. Le projet avait reçu toutes les autorisations. Mais finalement le bâtiment 3 n'a pas été construit.

Il constate que ce projet revient aujourd'hui.

Monsieur MARCHAND indique qu'il a eu au téléphone Monsieur de MOUSTIER, délégué de Boran-sur-Oise, qui se demande si le fait de diviser le projet en 3 bâtiments n'a pas pour effet d'échapper à la directive SEVESO. Monsieur MARCHAND propose d'ajouter cette interrogation dans l'avis.

Il rapporte que le dossier pose 4 problèmes de fond : le corridor écologique, le paysage, le trafic routier, les mesures compensatoires.

Il donne la parole à Claire GOUDOUR et Thibaud DAUMAL pour une présentation du projet d'avis.

Claire GOUDOUR et Thibaud DAUMAL présentent le projet d'avis.

Monsieur MARCHAND demande à qui appartiennent les terrains sur lesquels sont prévues les mesures compensatoires.

Thibaud DAUMAL répond qu'il s'agit d'un propriétaire privé.

Monsieur DESHAYES ajoute que c'est un propriétaire qui est en désaccord avec la mairie.

Monsieur DESHAYES indique que, compte tenu des délais de l'enquête publique, en qualité de Président de la Communauté de communes de l'Aire cantilienne, il a adressé un courrier avec un avis défavorable à la Commissaire enquêtrice ; courrier qu'il soumettra au prochain Conseil communautaire.

Il note que la commune de Lamorlaye n'a pas dénombré le même nombre de véhicules que le PNR.

Claire GOUDOUR explique qu'elle a pris en compte non seulement le trafic poids-lourds mais aussi celui des véhicules légers. Elle souligne que le dossier est extrêmement confus et peu lisible.

Monsieur MARCHAND informe qu'il a saisi le Département de l'Oise.

Il s'inquiète, en outre, du peu de places réservées aux poids-lourds en attente. Il craint que du stationnement sauvage ne déborde sur les communes alentours.

Monsieur ROBIN prend la parole pour faire part de la position officielle du Département du Val d'Oise.

Il indique que le Département soutient le projet. Il note qu'il s'agit d'un projet économique face à des problématiques environnementales et que, par conséquent, ce dossier n'est pas facile. Il souligne que le dossier devra apporter des informations complémentaires mais qu'il s'agit d'un projet stratégique pour le développement du territoire et du Département. En tenant compte de la balance bénéfices/dommages, le Département du Val d'Oise estime qu'il y a davantage de bénéfices.

Monsieur MARCHAND répond qu'il ne s'agit pas de s'opposer complètement au projet mais de retravailler le bâtiment 3 et de revoir les mesures compensatoires.

Monsieur ROBIN s'abstenant, les autres membres approuvent l'avis ainsi rédigé.

Monsieur MARCHAND propose d'adresser une copie de ce courrier aux communes alentours qui sont concernées.

Monsieur MARCHAND donne les dates des prochains Bureaux : Lundi 22 septembre et mercredi 8 octobre.

Puis il clôt la réunion.